

Compte-rendu

Comité social d'administration de l'Alimentation du 15 décembre 2023 : Le mur se rapproche, gardons le CAP !

Etaient présents pour **FO Agriculture** : Soizic BLOT, Nicolas TREPIE, Anne-Marie BOURDELEAU, Olivier TOURNAY, Stéphane TOUZET, Mathieu PINSON, Catherine HOBENICHE

Déclaration préalable : **FO Agriculture**

[Lire la déclaration liminaire de FO Agriculture](#)

Réponses de Maud FAIPOUX Directrice Générale de l'Alimentation (hors sujet de l'ordre du jour (odj) qui seront développés le moment venu) :

Jeux olympiques et paralympique de Paris (JOP 24) :

Confirmation d'une instruction technique DGAL en cours de finalisation. Elle a pour but d'instaurer sur base commune des attentes métiers spécifiques à la période JOP. Confirmation de l'extension du dispositif d'indemnisations de crise aux JOP.

Police Sanitaire Unique (PSU) :

Le dossier ne figure pas à l'odj car les éléments majeurs ont déjà été présentés, depuis on est juste dans la mise en application (signatures avec les délégataires...).

La formation a été développée en priorité pour les agents en charge de la supervision. Maintenant on passe à la mise en place de formations continues en régions, notamment sur des spécificités DGCCRF comme les végétaux, compléments alimentaires...

Les recrutements et processus de formation sont étalés dans le temps et il est possible que les objectifs d'augmentation de 80 % des contrôles ne soient pas atteints dès 2024. La DGAL n'aura pas la même exigence pour la réalisation de la programmation que pour les autres missions.

Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 06 11 54 05 32

Courriel : jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr

SIVEP : protection de la santé des personnels

L'objectif est d'étendre les mesures appliquées au Havre aux autres sites dès que possible (semaines ou mois à venir), les transporteurs sont mobilisés sur le sujet et les réponses ne devraient pas tarder.

FO Agriculture se réjouit de la prise en compte de l'extension de ces nouvelles mesures, afin de protéger les collègues au danger d'intoxication aux fumigations.

Attractivité des métiers et qualité de vie au travail

La question n'est pas spécifique au périmètre CSA Alim. Un groupe de travail est initié au MASA, la DGAL y interviendra pour ce qui la concerne.

Primes crise influenza

Le chef du SRH confirme que le recensement a été effectué auprès des DRAAF. Les compléments seront versés sur paye décembre, sauf pour deux départements des Pays de la Loire où des réponses tardives ont généré un décalage sur le début 2024.

FO Agriculture demande un bilan quantitatif du recensement des versements sera présenté en CSA-M.

Reconnaissance de la catégorie active (abattoirs, SIVEP...)

Le SRH précise que DGAFP n'a pas encore été renseignée sur la demande du MASA. Le dépôt du dossier est prévu pour début 2024, mais le SRH précise qu'il lui accorde « peu de chances d'aboutir » (SIC).

1. Actions portant sur l'attractivité en abattoir

De quoi parlons-nous ?

L'administration présente un diaporama (**voir [ici le diaporama](#)**) en soulignant les « points saillants » suivants :

- Publication du décret recrutement des vétérinaires étrangers ;
- Revalorisation des grilles de rémunération des auxiliaires officiels, puis des vétérinaires officiels, avec encouragement pour ces derniers aux contrats longs, pour aboutir à un CDI avant 6 ans ;
- Apprentissage : Une expérimentation très progressive ;
- Expérimentation de concours nationaux à affectation locale ;
- Décentralisation gestion des contrats courts.

Les positions de FO

FO Agriculture s'étonne que diaporama et les points mis en évidence ne concernent quasi exclusivement que les emplois contractuels !

Soyons clairs, il ne s'agit pas ici de stigmatiser qui que ce soit ni de diviser titulaires et contractuels, mais de rappeler une nouvelle fois que les exigences, responsabilités et pressions, auxquelles sont soumis les personnels d'inspection en abattoir, justifient une qualification et un statut qui leur permettent d'assumer sereinement et efficacement leurs missions.

FO Agriculture a apporté ces dernières décennies de nombreuses contributions pour favoriser l'attractivité : rémunération, reconnaissance de la pénibilité dans le cadre de la carrière active, véritable valorisation des du métier et des missions d'un inspecteur en abattoir, statut et qualifications adaptés... mais une fois de plus, pratiquement rien de tout cela ne figure dans cette présentation.

Pour **FO Agriculture** l'apprentissage est une excellente voie de promotion des métiers si elle débouche sur la présentation aux concours de recrutement, mais pas une réelle mesure au service de l'attractivité.

Concernant les concours nationaux à affectation locale, **FO Agriculture** s'est déjà prononcé favorablement là-dessus il y a plusieurs années et s'étonne que l'on parle encore de quelques expérimentations concluantes.

Concernant la décentralisation de la gestion des contrats de courte durée, **FO Agriculture** espère vivement que cette mesure permettra à nos collègues concernés d'être rémunérés normalement dès leur premier mois de travail. La prudence reste cependant de mise au regard des difficultés que rencontrent les départements ou régions à accomplir leur part des formalités de recrutement, qui sont pourtant moins lourdes à ce stade.

Le Flyer, censé promouvoir les emplois d'inspection en abattoir, dont une seule face figure dans le diaporama, illustre parfaitement ces dérives : Il présente un mode recrutement normal qui est le contrat, avec peut être, si le candidat « a le bac », un accès plus facile à la titularisation en ouvrant éventuellement sur le concours.

FO Agriculture préfère ne pas croire que des groupements de directeurs aient pu valider ce document et demande sa révision.

Mieux former informer :

FO Agriculture a suivi les liens internet proposés, et là encore, seuls les contractuels sont concernés par les pages opérantes : Il y est évoqué une mallette pédagogique et des formations vidéo qui sont présentées en séance comme des palliatifs aux défauts de formation initiale et de tutorat pour les contractuels recrutés.

FO Agriculture, au-delà des interrogations sur la conformité du niveau de recrutement et de formation minimale imposé par l'Union européenne, a alerté solennellement l'Administration sur le caractère irréaliste et dangereux de ces dérives.

S'il fallait conclure sur une note positive, **FO Agriculture** a salué la qualité de la base ASADIA, en précisant toutefois que c'est un précieux outil pour des agents qualifiés, mais pas un substitut de formation.

FO Agriculture a également salué les supports et la pérennisation de l'indemnisation pour les agents effectuant des remplacements en abattoirs.

Réponses de l'Administration :

La DGAL tient à souligner l'importance des mesures favorisant l'accès aux concours, mais précise que la priorité est que les abattoirs soient armés en effectifs.

Elle entend que les supports vidéo ne peuvent pas se substituer aux formations et tutorats, mais qu'ils ont vocations à compléter le panel de dispositifs déjà en place. Le SRH souscrit aux efforts de recrutements de fonctionnaires et insiste sur le caractère équilibré du dispositif.

FO Agriculture, plutôt que de véritables mesures pour favoriser l'attractivité des postes en abattoir, voit dans cette présentation une mise en œuvre pure et dure de la politique de démantèlement des statuts et de précarisation des emplois publics. Cela a pour conséquence directe la perte de sens, de technicité et d'efficacité des services, l'Administration ne pourra pas dire qu'elle ne le savait pas !

FO Agriculture poursuivra par tous les moyens possibles son action pour la défense des statuts et de la qualification des personnels.

2. Actualités sanitaires

La DGAI présente Olivier Debaere, Directeur de projet « Épizooties » à la tête de la cellule crise nouvellement mise en place.

Ce dernier annonce une réorganisation en mode projet, pour revoir les plans d'action influenza aviaire et peste porcine africaine. Il présente un état de la situation sanitaire concernant ces deux maladies.

Influenza aviaire :

Mise en place d'une campagne de vaccination conformément à la réglementation communautaire, pour une stratégie préventive sur les canards mulards et barbaries tout au long de l'année. Une surveillance renforcée par les éleveurs, doublée une fois par mois par vétérinaire. Tous les canards d'élevage ont reçu la première dose et les 2/3 les deux doses. On dénombre 5 foyers à ce jour, dont 4 dans Morbihan où le protocole de surveillance active a été lancé ces derniers jours. Sur 10 personnes exposées ; 9 ont accepté de s'engager dans ce protocole de surveillance de leur éventuelle atteinte du virus.

Dans la Somme comme dans le Morbihan, les foyers sont proches de réserves naturelles. On a relevé d'autres suspicions (faibles) dans les départements 22 et 65.

Faune sauvage : plusieurs notifications de cas relevées à travers la France. Si la situation sanitaire est relativement calme par rapport aux épisodes précédents, elle mobilise quand même fortement les équipes concernées.

Peste porcine africaine (PPA)

On décompte 21 pays infectés en Europe avec toujours des cas frontaliers à la France. On constate une multiplication chez les sangliers du fait de dispersion « d'aliments contaminés », mais aussi dans des élevages en Allemagne. Nos départements d'outre-mer ne sont pas épargnés. Il est nécessaire de relancer une dynamique d'extrême vigilance, de surveillance et prévention, mais aussi de préparation à la gestion de crise. Un plan reposant sur 5 axes doit être annoncé ces jours-ci par le ministre.

Maladie hémorragique épizootique (MHE)

Un point de situation est présenté par Pierre Aubert.

Pathologie virale transportée par les moustiques, la MHE connaît une croissance vectorielle autour des Pyrénées. Introduite depuis le Maghreb via l'Espagne, elle est actuellement soumise à déclaration obligatoire avec mesures de gestion spécifique. 3 foyers recensés dans les départements 64 et 65 ont entraîné la prise des premiers arrêtés de gestion il y a un an.

La propagation a été très rapide avec 3700 foyers recensés essentiellement le long des Pyrénées, mais semble ralentir avec la baisse des températures, malgré tout de même 68 nouveaux foyers sur la dernière semaine. On devrait s'orienter vers abandon des APMS et APDI pour aller sur un simple recensement.

Le ministre a annoncé la mise en place d'un plan d'action en cours de déploiement. Il est fondé sur la gouvernance, la connaissance, la gestion et la diplomatie sanitaire financière.

La maladie était connue mais la diplomatie sanitaire doit entraîner l'adaptation réglementaire européenne tout en préservant les marchés.

L'intensité de la maladie est supérieure aux prévisions avec une morbidité supérieure à 10 %. Des soins sont mis en œuvre dans les élevages avec une réflexion sur la mise en œuvre d'une procédure d'indemnisation des éleveurs. A ce stade les services vétérinaires des départements impactés sont autant que possible préservés du suivi administratif des mesures envisagées qui seront délégués.

FO Agriculture remercie l'administration pour ces informations qui démontrent une nouvelle fois la charge qui pèse sur les services de la DGAI, en centrale comme dans les départements. **FO Agriculture** se félicite donc de la mise en place de la cellule crise, tout comme le transfert de l'accompagnement administratif des éventuels traitements MHE. Tout ce qui peut soulager les services et renforcer leur expertise est bienvenu.

Cela nous ramène cependant à l'alerte formulée dans notre déclaration liminaire au sujet de l'épuisement des collègues, de l'hémorragie des effectifs, dans les services santé et protections animale notamment. Si la création d'une cellule ministérielle est une très bonne chose, il faut aussi recruter et former en urgence de nombreux agents. Il faut arrêter immédiatement la politique irresponsable et destructrice de précarisation des emplois et revenir à un recrutement avec des statuts et formations initiales solides. Il faut donner au service les moyens d'entretenir leur expertise et leur réactivité par l'organisation d'exercices régulier, ce qui n'est plus le cas.

Il faut aussi préserver la solidarité entre les services et départements, indispensables pour affronter une crise. Pour cela les dispositifs de reconnaissance et d'indemnisation des personnels mobilisés ne peuvent pas se faire aux dépens des autres collègues.

Un plan d'action pour lutter contre une épidémie c'est nécessaire, mais il n'aboutira pas sans un plan d'action pour remettre les services en état de marche. **FO Agriculture** en a donné les axes et est prêt à y contribuer de son mieux.

La DGAI entend les alertes de **FO Agriculture** et rappelle que la prévention et la gestion des crises est une priorité et doit le rester. Elle souligne cependant que les effectifs ont encore augmenté et que qu'il y a assez de postes, mais qu'il faut probablement se demander si les postes sont aux bons endroits ?

Pour **FO Agriculture**, la gestion à la petite semaine de ces dernières décennies, en déplaçant les priorités selon les crises, nous a amené où nous en sommes. Il faut maintenant agir vite, fort et de manière globalisée.

Questions diverses

Panorama des fermetures abattoirs :

2023 : 3 abattoirs de boucherie ont fermé et une liquidation judiciaire est en cours de confirmation.

2 abattoirs sont en restructuration interne.

Perspectives 2024 : 10 abattoirs sont recensés en grosse difficulté.

FO Agriculture demande un engagement sans réserve de l'Administration pour accompagner les collègues concernés, notamment dans le cadre des mesures de restructuration. **FO Agriculture** demande également souplesse et bienveillance en période de « fin de vie » des abattoirs pour permettre aux collègues de bénéficier par anticipation des mesures liées aux restructurations.

FO Agriculture demande une information sur les expérimentations d'abattoirs mobiles. La seule expérimentation opérationnelle n'a pas atteint le seuil de rentabilité, il n'y a pas d'autre de projet aboutit à ce stade. Des études de mise à mort en exploitation pour transports vers abattoirs pour opérations de préparation sont en cours, ainsi que des réflexions sur des caissons alternatifs. En parallèle, le ministre a lancé des travaux pilotés par DGPE sur le maillage des abattoirs.

Ecophyto 2030

Concertation lancée sur la base du projet présenté en octobre dernier.

Il est prévu de finaliser le recueil d'information pour fin janvier début février et le dossier sera abordé lors du prochain CSA Alimentation.

Les autres questions diverses en attente n'ont pas de réponse à ce stade.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

